



Fernand Dégrugillier

Lycée des Métiers de l'Automobile

Lycée des Métiers de la Plasturgie

BP 9 - 1 Bd Basly

62260 AUCHEL

Téléphone : 03 21 61 48 88

INSCRIPTION A LA DEMI-PENSION ANNEE SCOLAIRE 2022/2023

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez inscrire votre enfant au service de la demi-pension. Veuillez trouver ci-dessous le fonctionnement du service de restauration.

Les élèves ont la possibilité de déjeuner au restaurant scolaire selon 2 types de forfait : **forfait 4 jours** ou **forfait 5 jours**.

▷ Rappel concernant les trimestres de demi-pension (prix du repas au forfait 3.09€) :

☞ <u>Trimestre 1</u> : du 01/09/22 au 16/12/22	Tarifs : DP 5j = 203.94€	DP 4j = 163.77€	} tarif maximum
☞ <u>Trimestre 2</u> : du 03/01/23 au 14/04/23	Tarifs : DP 5j = 194.67€	DP 4j = 154.50€	
☞ <u>Trimestre 3</u> : du 02/05/23 au 07/07/23	Tarifs : DP 5j = 139.05€	DP 4j = 108.15€	

◇ **Le paiement des factures peut-être échelonné, pour cela il faut informer le service intendance.**

◇ **En cas de difficultés financières, une demande d'aide du fonds social peut-être déposée au service d'intendance**

▷ Les élèves non-désinscrits par leur responsable légal pour le trimestre suivant seront toujours considérés comme demi-pensionnaires. **ATTENTION, tout trimestre débuté sera alors dû dans sa totalité.**

☞ **Pour le trimestre 2** : désinscription à faire avant le 16 Décembre 2022

☞ **Pour le trimestre 3** : désinscription à faire avant le 14 Avril 2023

▷ **Pour les élèves au forfait 4 jours**, il est possible **EXCEPTIONNELLEMENT** (problème de transport scolaire, UNSS, retenue ...) de prendre un repas le mercredi au tarif de 3.85€.

▷ **Pour les élèves externes**, il est possible **EXCEPTIONNELLEMENT** de prendre un repas au tarif de 3.85€.
l'élève doit impérativement acheter le ticket au service intendance sinon il ne sera pas accepté à la demi-pension.

▷ Remboursements pour les élèves au forfait :

1. Certaines situations particulières peuvent donner lieu à des remboursements : par exemple, lorsqu'au cours du trimestre, **l'élève est absent pendant au moins deux semaines consécutives**, pour raison médicale dûment justifiée, après remise des justificatifs correspondants et **avec demande écrite de la famille**.
2. Le remboursement est accordé de plein droit :
 - lors des périodes de formation en milieu professionnel.
 - en cas d'exclusion définitive de l'élève.
 - en cas de fermeture du service de la demi-pension du fait de l'administration.
3. Les élèves quittant l'établissement de leur plein gré sans justification n'ont aucun droit à aucun remboursement

En ce début d'année scolaire, vous avez la possibilité de modifier le régime (demi-pensionnaire ou externe) jusqu'au Lundi 26 Septembre, dernier délai.

▷ Pour désinscrire votre enfant de la demi-pension en fin de trimestre

Veillez remplir le talon ci-dessous et le faire déposer par votre enfant au service d'intendance.

☞ Trimestre 2 : du 03/01/23 au 14/04/23

☞ Trimestre 3 : du 02/05/23 au 07/07/23

✂-----

TALON DE DESINSCRIPTION A LA DEMI-PENSION

TRIMESTRE 2 **désinscription à faire avant le 16 Décembre 2022**

TRIMESTRE 3 **désinscription à faire avant le 14 Avril 2023**

Je soussigné (le responsable légal de l'élève)

Nom de l'élèveClasse.....

Déclare ne pas réinscrire mon enfant à la demi-pension.

Je déclare avoir pris connaissance du document précisant les conditions.

Signature du responsable légal